

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1080

présenté par

M. Lorion, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Kamardine, M. Brun, M. Abad, Mme Bassire,
M. Breton, M. Poudroux, M. Masson, M. Vialay, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Serville,
Mme Benin et Mme Bareigts

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 311-4 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Cet enseignement moral et civique fait notamment référence à l'histoire nationale et régionale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'apport régional dans la construction de la nation française fait partie intégrante de notre histoire. Il est l'un des socles de notre diversité et de notre richesse culturelle. Par exemple, l'histoire de La Réunion dans la France est indissociable du mélange de différentes cultures et du vivre ensemble.